

**Anne-Catherine Lyon**  
Conseillère d'Etat  
Cheffe du Département de la formation,  
de la jeunesse et de la culture

Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

Thématique :	
6 NOV. 2014	
Présidence	
SG	
Trésorerie	
Sécurité	
Scolaire	
Finances	
Territoire	
Mobilité	Lausanne, le 4 novembre 2014
Social	
Chrono	Dossier

**Consultation sur l'avant-projet de loi sur l'orientation**

Madame, Monsieur,

L'actuelle loi sur l'orientation a plus de 30 ans. Il convient donc d'adapter la base légale régissant l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière à l'évolution constatée ces dernières années.

En effet, l'orientation a renforcé sa dimension proactive dans ses missions de base. Je pense, en particulier, à la mise en place par notre canton de nouveaux dispositifs en faveur de jeunes connaissant des difficultés dans l'accès à une formation et d'adultes en situation professionnelle précaire, faute de disposer d'une formation achevée qu'il convient de pérenniser en leur donnant une assise légale afin de répondre pleinement à la volonté politique exprimée par le Conseil d'Etat, dans ses programmes de législature 2007 à 2012 (mesure n°5) et 2012 à 2017 (mesure n°3.2.) de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes par la formation.

D'autre part, cet avant-projet fait suite à l'adoption, le 9 juin 2009, de la nouvelle loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVLFP) en application de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle et notamment en ce qui concerne la mise en place d'une procédure de qualification et de validation d'acquis et de l'expérience (VAE) visant à favoriser l'obtention d'un CFC à travers un processus formalisé.

Nous vous proposons en annexe une série de questions précises autour desquelles vous pouvez structurer votre prise de position. Le **déla**i de réponse à la consultation est fixé au **30 janvier 2015**. Tous les documents utiles sont disponibles sur le site Internet du SESAF : [www.vd.ch/sesaf](http://www.vd.ch/sesaf) puis rubrique « Avant-projet LOP ».

Vos réponses peuvent être envoyées par courrier au Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF), rue Cité-Devant 11, 1014 Lausanne ou par mail à [info.sesaf@vd.ch](mailto:info.sesaf@vd.ch).

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette consultation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

  
Anne-Catherine Lyon